



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY ACCOMPAGNE LE GROUPE IMMOBILIER SOGELYM DIXENCE DANS L'ÉVOLUTION STRATÉGIQUE DE SON CAPITAL

Immobilier et Construction Droit fiscal | 04/07/25 | Philippe Lorentz Antonia Raccat Catherine Mintégui
Elie Bétard



IMMOBILIER - CONSTRUCTION

Le cabinet d'avocats August Debouzy a accompagné SOGELYM DIXENCE Holding, groupe immobilier de référence, dans le cadre de l'ouverture de son capital à de nouveaux partenaires financiers.

Dans cette opération stratégique, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes ainsi que deux Family Offices rejoignent le capital de la société en tant qu'actionnaires minoritaires, pour une participation conjointe de 25 %. La famille fondatrice, via la holding FINANCIÈRE SAINTE-COLOMBE, conserve 75 % du capital.

August Debouzy a conseillé SOGELYM DIXENCE sur l'ensemble des volets juridiques de l'opération : structuration de l'investissement, négociation des accords entre actionnaires et mise en place de la nouvelle gouvernance du groupe.

Cette ouverture du capital s'inscrit dans une dynamique de croissance affirmée du groupe en France et à l'international, et renforce sa capacité à poursuivre ses ambitions dans ses trois lignes métiers : l'investissement, le développement immobilier et la gestion d'actifs.

Notre équipe investissement immobilier était menée par Antonia Raccat (Associée) Catherine Mintégui (Counsel) et Mathilde Cagnato, ainsi que Philippe Lorentz (Associé) et Elie Bétard (Counsel) sur les aspects fiscaux.
